



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 24 novembre 2015, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015;

1.3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

1.4.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année*

RÉSOLUTION
2015-11-376



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2016;

- 1.5.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2016;*
- 1.6.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2016;*
- 1.7.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2016;*
- 1.8.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2016;*
- 1.9.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2016;*
- 1.10.- Avis de motion relatif à un *Règlement concernant la régie interne des séances du conseil;*
- 1.11.- Mandat à Me Paul Hallé, notaire, pour le dépôt d'un acte translatif de propriété au 211, avenue Centrale Sud;
- 1.12.- Adoption du *Règlement numéro 826 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;*
- 2.0.- MAIRIE**
- 2.1.- Nomination d'une mairesse suppléante pour l'année 2016;
- 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Détermination du congé des fêtes 2015;
- 4.0.- TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Dépôt du rapport financier trimestriel et des réaménagements budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015;
- 4.3.- Appel d'offres 15-0147-00 – Nouvelle entrée pour l'édifice et l'écocentre de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

5.0. - URBANISME

5.1.- Rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable;

**6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

6.1.- Mesure disciplinaire;

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Certificat de réception provisoire des travaux de réfection de la voirie –
Phase 2014 et libération de la retenue de 5 %;

8.2.- Mandat à l'entreprise Stantec Experts-conseils Ltée pour la surveillance
des travaux de démantèlement de réservoirs et de réhabilitation
environnementale au 561, rue Royale;

**9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Motion de félicitations : Le Canadian Malartic, l'équipe de balle de
l'année au Québec;

13.0.- CORRESPONDANCE

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre
2015**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre
2015, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du
conseil**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections
et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., c. E-2.2)*, les
formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du

RÉSOLUTION
2015-11-377



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

conseil sont déposés devant le conseil.

1.4.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2016

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2016.*

1.5.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2016

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2016.*

1.6.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2016

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2016.*

1.7.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2016

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2016.*

1.8.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2016

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2016.*

1.9.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2016

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2016.*

1.10.- Avis de motion relatif à un Règlement concernant la régie interne des séances du conseil

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un



No de résolution
ou annotation
RÉSOLUTION
2015-11-378

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Règlement concernant la régie interne des séances du conseil.

1.11.- Mandat à Me Paul Hallé, notaire, pour le dépôt d'un acte translatif de propriété au 211, avenue Centrale Sud

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est devenue propriétaire de la propriété située au 211, avenue Centrale Sud suite à la vente pour défaut de paiement des taxes, le 14 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a des comptes de taxes municipales d'émis pour ladite propriété pour l'année 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de publier les actes nécessaires auprès du Bureau de la Publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi afin de permettre à la Ville de Malartic d'être le propriétaire légal de la propriété située au 211, avenue Centrale Sud;

D'AUTORISER la trésorière à annuler le compte de taxes relatif à la propriété susmentionnée pour l'année 2015;

Adoptée

RÉSOLUTION
2015-11-379

1.12.- Adoption du Règlement numéro 826 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement 826 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2015-11-380

2.1.- Nomination d'une mairesse suppléante pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme la conseillère Catherine Larivière à titre de mairesse suppléante, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 inclusivement;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION

3.1.- Détermination du congé des fêtes 2015

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux des différents services de la façon suivante:

- Administration, greffe, finances, urbanisme et environnement et technique : du 25 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement;
- Bibliothèque municipale : du 25 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement;
- Loisirs et de la culture : du 25 au 29 décembre, 30 décembre (en avant-midi seulement) et du 31 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement;
- Travaux publics : du 25 au 28 décembre 2015 et du 1^{er} janvier au 4 janvier 2016 inclusivement.

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le Règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

RÉSOLUTION
2015-11-382



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2015, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 octobre 2015, tels que présentés;

Adoptée.

4.2.- Dépôt du rapport financier trimestriel et des réaménagements budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015

Dépôt du document à titre d'information.

RÉSOLUTION
2015-11-383

4.3.- Appel d'offres 15-0147-00 – Nouvelle entrée pour l'édifice et l'écocentre de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or et la Ville de Malartic ont demandé des soumissions publiques sur invitation pour l'appel d'offres 15-0147-00 - Nouvelle entrée pour l'édifice et l'écocentre de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres 15-0147-00 - Nouvelle entrée pour l'édifice et l'écocentre de Malartic, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 13 novembre 2015 :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Lanexco inc.	92 349,65 \$
9169-7516 Québec inc.	99 289,87 \$
L. Fournier & fils inc.	110 994,28 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, monsieur Vincent Godbout, ingénieur de la société Norinfra services d'ingénierie, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Lanexco inc., au prix de 92 349,65 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Lanexco inc. au prix de 92 349,65 \$, taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE le directeur général de la Ville de Malartic, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, et monsieur Louis Bourget, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Vallée-de-l'Or, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable

Dépôt du document à titre d'information.

Les membres du conseil municipal demandent que ce dossier soit examiné en 2016 pour le suivi des recommandations proposées.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Mesure disciplinaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport du directeur général relatant les faits reprochés par une employée de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE l'employée a été rencontrée par le directeur général concernant les faits qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil municipal d'imposer la mesure disciplinaire suivante :

- Employée numéro 32-0134 : suspension de 3 jours sans solde;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SUSPENDRE l'employée portant le numéro 32-0134 pour une période de 3 jours sans solde;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Certificat de réception provisoire des travaux de réfection de la voirie – Phase 2014 et libération de la retenue de 5 %

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014, effectués par l'entreprise Dubé Excavation inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu les quittances des personnes concernées;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'acceptation provisoire des

RÉSOLUTION
2015-11-384

RÉSOLUTION
2015-11-385



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

travaux par la firme WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception provisoire des travaux de réfection de la voirie – Phase 2014, réalisés par l'entreprise Dubé Excavation inc. a été signé;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le certificat de réception provisoire des travaux de réfection de la voirie – Phase 2014, réalisés par l'entreprise Dubé Excavation inc.;

D'ACCORDER la réception provisoire conditionnelle à l'approbation de la liste de déficiences jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER la libération de la retenue de 5 % pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014, réalisés par l'entreprise Dubé Excavation inc. au montant de 71 888,93 \$, taxes incluses;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-11-386**

8.2.- Mandat à l'entreprise Stantec Experts-conseils Ltée pour la surveillance des travaux de démantèlement de réservoirs et de réhabilitation environnementale au 561, rue Royale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite réhabiliter le site des sols contaminés correspondant au lot 2 998 286 du cadastre du Québec, situé au 561, rue Royale, en une aire récréative;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, des travaux de démantèlement de deux réservoirs d'essence et un réservoir de diesel ainsi que de conduites souterraines d'alimentation de diesel et d'essence reliant les réservoirs souterrains doivent être retirés;

CONSIDÉRANT QUE des sols contaminés en hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) ont été identifiés sous la surface du site situé au 561, rue Royale et que des travaux de réhabilitation environnementale sont essentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Stantec, Experts-conseil Ltée a déposé un offre de service professionnels le 25 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER un mandat à la Société Stantec Experts-conseils Ltée, au coût estimé de 19 525 \$, taxes exclues, afin de réaliser les travaux de démantèlement de réservoirs et de réhabilitation environnementale au 561, rue Royale, selon les exigences environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC);

QUE les équipements (excavation et transport de sols contaminés) ainsi que les opérateurs soient aux frais de la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE toutes modifications requises au mandat ou résultant des événements imprévus pendant l'exécution des travaux qui peuvent générer des coûts supplémentaires seront préalablement approuvées par la Ville de Malartic;

D'AUTORISER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit mandat, en prolongeant la validité de l'offre de services professionnels;

Adoptée.

- 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE
- 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS
- 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE
- 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES
- 12.1.- Motion de félicitations : Le Canadian Malartic, l'équipe de baseball de l'année au Québec

RÉSOLUTION
2015-11-387

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER l'équipe de baseball de Canadian Malartic pour le Méritas de l'équipe mineure B de l'année à l'échelle provinciale lors du gala de Baseball-Québec;

Adoptée.

- 13.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

- 14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

- 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 09

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER

RÉSOLUTION
2015-11-388